

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 29 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	9
VOTANTS	7

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt-trois janvier 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCACTION

Monsieur Serge DELAVALLÉE a été nommé secrétaire de séance.

Datée	du 23/01/2026
Affichée	le 23/01/2026

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

OBJET

**Marché de travaux pour la
réhabilitation du Pôle
Animation Sociale –
déclaration sans suite pour
motif d'infructuosité du lot 8**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de La Madeleine, il a été prévu la réhabilitation du Pôle Animation Sociale (PAS) dont le plan de financement a été approuvé lors de la séance du Conseil communautaire du 27 juin 2024.

Afin d'effectuer les travaux, la SHEMA, mandataire de la Communauté de Communes pour cette opération, a lancé un marché, en procédure adaptée, le 28 novembre 2025 pour une remise des offres le 09 janvier 2026 à 12h00.

Le marché est décomposé en 11 lots :

Lot 1 : désamiantage - curage

Lot 2 : gros œuvre – revêtements de façade – charpente bois

Lot 3 : couverture en ardoises

Lot 4 : menuiseries extérieures aluminium

Lot 5 : métallerie – serrurerie

Lot 6 : menuiseries intérieures

Lot 7 : cloisonnement – doublage – faux plafond – isolation

Lot 8 : chape – carrelage – faïence

Lot 9 : peinture intérieure

Lot 10 : électricité

Lot 11 : plomberie – chauffage – VMC

A l'expiration du délai de réception des offres, il est constaté l'absence d'offres pour le lot 8 : chape – carrelage – faïence.

Par suite, conformément à l'article R.2185-1 du code de la commande publique, la procédure adaptée doit être déclarée sans suite pour cause d'infructuosité.

Dès lors, il est proposé, en vue de l'attribution dudit lot, de faire application de l'article R.2122-2 3° du code de la commande publique et d'engager un marché en procédure négociée sans publicité et mise en concurrence préalables, pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées.

- Vu le Code de la commande publique notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8, R2122-2 et R2185-1 ;
- Considérant la consultation pour le marché de travaux pour la réhabilitation du pôle animation sociale qui a eu lieu du 28 novembre 2025 au 09 janvier 2026 ;
- Considérant l'absence de dépôt d'offres pour le lot 8 ;

Monsieur Sellier et Monsieur Van-Hoorne ne prennent pas part au vote.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260129-2026-01-29-007-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation du Pôle Animation Sociale, d'abandonner la procédure adaptée pour le lot 8 chape – carrelage – faïence, en la déclarant sans suite, pour cause d'infructuosité, au motif de l'absence d'offre reçue
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la Communauté de Communes pour cette opération, à passer, pour ce lot, un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 03 FEV. 2026
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 03 FEV. 2026

Le Président,
Jean SELLIER



